

Offre d'emploi

Le CRESAM recherche

1 CONSEILLER REFERENT FORMATEUR SURDICECITES (H/F)

CDD de 5 mois à temps plein, renouvelable

Poste à pourvoir dès que possible

Envoyer candidature à l'attention de Loïc Le Minor, Directeur du Cresam

centre.res@cresam.org avec pour objet : CDD CRF

DESCRIPTION DU POSTE :

Rattaché(e) au Directeur du CRESAM, vous intervenez sur trois axes principaux : **Conseiller** les familles et les partenaires, soutenir les enfants et les adultes ; Être **Référent** d'une partie du territoire national français (réparti par binômes de professionnels CRESAM) et **Former** les acteurs de l'accueil, de l'évaluation et de l'accompagnement médico-social en surdicécité.

Le contrat à durée déterminée est lié à un remplacement et la quotité de travail correspond à un surcroît d'activité concernant le projet « Protactile ».

Praticien avec expérience probante de l'évaluation ou de l'accompagnement dans le champ de la déficience sensorielle et/ou des handicaps rares et complexes, vos missions seront les suivantes :

- Analyser les besoins des personnes accompagnées et co-construire des préconisations adaptées
- Assurer un suivi personnalisé et en rendre compte, en collaboration avec les différents acteurs du territoire
- Participer à la formation et sensibilisation des professionnels
- Contribuer à la capitalisation des connaissances et expertises sur la surdicécité
- Participer ou animer des groupes-projets découlant du projet de service du CRESAM
- Aide à la production d'une fiche des communications tactiles sur le Protactile

Secteur géographique :

- Bureau au CRESAM – 12 rue du Pré Médard SAINT BENOIT (86280).
- Déplacements nationaux fréquents. (Île de France et Nouvelle Aquitaine)

PRE-REQUIS :

Professionnel expérimenté avec au moins un diplôme de niveau 6

COMPETENCES :

- Connaissance de la déficience sensorielle
- Capacité d'écoute, de neutralité
- Aptitude à l'animation du travail pluridisciplinaire et partenarial
- Bonnes capacités rédactionnelles, esprit de synthèse
- Rigueur et autonomie dans l'organisation de son travail
- Disponibilité (déplacements nationaux et internationaux)
- Permis B obligatoire
- Maîtrise de l'outil informatique
- Maîtrise de l'anglais
- Maîtrise de la LSF serait un plus

REMUNERATION : Barème de la Convention Collective 1966 - Cadre Classe 3 Niveau3

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 21 février 2025

ENTRETIENS PREVUS LE 26 février 2025

Affichée le 29 janvier 2025

Membre de **vyv³**



apsa
 Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdaveugles
 CS 30288 - 116 Avenue de la Libération - 86007 POITIERS CEDEX
 05 49 62 67 89 / Email apsa@a-p-s-a.org
www.apsa-poitiers.fr